



## FICHE DE SYNTHÈSE COLLECTIVE PRISME 7

Contexte de la mobilité	
<b>Dates d'observation</b>	<b>Du 13 au 16 avril 2026</b>
<b>Ville et pays</b>	<b>Turin et Savigliano, Italie</b>
<b>Observateurs</b>	Groupe PRISME 7 (personnels de direction, enseignants, personnel administratif, professeur documentaliste DIGNE LES BAINS – GAP - DRAREIC)
<b>Structures Visitées</b>	Istituto comprensivo Papa Giovanni XXIII (Savigliano), lycée Santorre di Santarosa (Turin), école et collège Antonelli (Turin), école Marconi (Turin).
<b>Personnes rencontrées</b>	Chefs d'établissement et adjoints, enseignants de différentes disciplines, enseignants spécialisés en inclusion, inspectrice chargée de l'international, élèves, personnel administratif
<b>Notes supplémentaires</b>	<p>Mobilité Erasmus centrée sur l'observation des pratiques pédagogiques, de l'inclusion et de l'éducation à la citoyenneté dans le système éducatif italien, dans des établissements aux profils variés.</p> <p>L'analyse des établissements visités met en évidence un modèle fortement structuré par le PTOF (plan triennal de l'offre de formation), qui constitue un véritable outil de pilotage stratégique. Contrairement au projet d'établissement français souvent perçu comme prescriptif, le PTOF apparaît ici comme un document opérationnel engageant, articulant objectifs, moyens et pratiques pédagogiques.</p> <p>Chaque établissement décline ainsi des priorités propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Papa Giovanni XXIII : inclusion, pédagogies actives, bien-être</li> <li>• Santorre di Santarosa : citoyenneté, internationalisation, culture du débat</li> <li>• Antonelli : innovation pédagogique, numérique, ouverture culturelle</li> <li>• Marconi : coéducation, engagement des élèves, ancrage local</li> </ul> <p>Cette autonomie réelle confère au chef d'établissement une fonction de pilote stratégique, avec une capacité d'adaptation forte au contexte territorial et social.</p> <p>Ces éléments traduisent une autonomie réelle des établissements, capables d'adapter leur projet aux besoins du territoire tout en assurant une cohérence pédagogique forte.</p>



## Etat des lieux et analyse

*L'objectif de cette mobilité est d'observer comment les systèmes éducatifs d'autres pays européens accompagnent leurs élèves dans la construction de leur citoyenneté : thématiques abordées, pratiques pédagogiques, objectifs, temporalité...*

*NB : Il n'est pas obligatoire de donner une réponse à chacune des questions. Elles sont là pour guider votre réflexion.*

### **Les finalités attribuées :**

L'éducation à la citoyenneté est structurée à la fois par un cadre national (enseignement dédié) et par une déclinaison locale via les PTOF. Elle ne relève pas d'un enseignement isolé mais d'un choix stratégique d'établissement, intégré dans l'ensemble des pratiques pédagogiques.

Le pilotage repose sur plusieurs leviers :

- intégration de la citoyenneté dans toutes les disciplines
- inscription dans des projets concrets et évaluables
- articulation avec les priorités locales (territoire, public, ressources)
- Prise en compte de l'agenda 2030 qui donne le cadre à des actions environnementales présentées par des enseignants et des élèves

Ce modèle produit une citoyenneté « en acte », fondée sur la participation réelle des élèves (conseils, projets, débats), et non uniquement sur des contenus théoriques.

Dans les établissements visités, la citoyenneté est pensée comme une compétence à construire par l'expérience. Les projets d'établissement traduisent cette orientation en favorisant la participation active des élèves, à travers des débats argumentés, des projets collaboratifs ou encore des dispositifs comme les conseils de jeunes, qui permettent une mise en pratique concrète des mécanismes démocratiques.

Le climat scolaire repose davantage sur la responsabilisation que sur la sanction. L'absence de structures de vie scolaire intermédiaires renforce la relation directe entre enseignants, élèves et familles, contribuant à un environnement globalement apaisé dans les établissements que nous avons visités mais exigeant en termes d'engagement individuel pour les enseignants.

L'impact sur les élèves est significatif : ils développent des compétences orales solides, une capacité à argumenter et à coopérer, ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance à la communauté éducative. Toutefois, certaines limites apparaissent, notamment liées aux moyens, à la formation des enseignants spécialisés et aux disparités entre établissements.



### **Les enseignants :**

Les enseignants occupent une place centrale dans la mise en œuvre du projet d'établissement. Leur rôle dépasse la transmission disciplinaire pour intégrer pleinement des fonctions éducatives, relationnelles et organisationnelles.

L'absence de vie scolaire institutionnalisée entraîne un transfert de responsabilité vers les enseignants, qui assurent :

- la gestion des comportements
- la régulation des conflits
- la relation directe avec les familles
- La gestion administrative et structurelle des établissements

Ainsi, les enseignants assurent directement la gestion des comportements et des conflits. Cette responsabilité accrue modifie leur posture professionnelle, davantage orientée vers la régulation, la médiation et l'accompagnement global des élèves.

Le pilotage pédagogique repose largement sur

- le travail en équipe
- l'interdisciplinarité

Le chef d'établissement adjoint reste un enseignant et partage son service entre cours et missions d'encadrement. Il apparaît ici comme un animateur et coordinateur de collectifs professionnels, plutôt que comme un prescripteur. Il n'a pas de relation hiérarchique avec ses pairs et joue plutôt un rôle de coordination.

### **Les élèves :**

Les élèves sont placés dans une posture active, encouragée par les projets d'établissement qui valorisent leur engagement. Ils participent à des débats, à des projets interdisciplinaires et à des dispositifs citoyens, développant ainsi des compétences d'argumentation, de coopération et d'autonomie.

L'expression orale occupe une place centrale, favorisant une aisance notable dans les interactions. L'organisation scolaire (peu de déplacements, temps limités hors classe) constitue un levier de régulation du climat scolaire, en réduisant les situations à risque.

Paradoxalement, cette contrainte organisationnelle permet de développer une autonomie plus qualitative, centrée sur les apprentissages et l'engagement. Les élèves perçoivent ces dispositifs comme motivants et



utiles, même si leur engagement n'est pas toujours formalisé par une évaluation. La stabilité des groupes et la relation suivie avec les enseignants, souvent sur plusieurs années, renforcent leur sentiment d'appartenance.

### ***Les intervenants externes (associations et autres) ou partenaires éducatifs :***

Les établissements s'inscrivent dans une logique de pilotage partagé, intégrant :

- les municipalités (financement, inclusion)
- les familles (coéducation active)
- les partenaires européens (Erasmus)

Cette ouverture renforce la cohérence du projet éducatif et permet d'inscrire l'établissement dans son territoire.

Le rôle du chef d'établissement s'étend ainsi à une fonction de développeur de partenariats, essentielle dans le modèle observé

### **Convergences et différences ?**

Des convergences existent avec le système français, notamment en matière d'inclusion, de numérique et d'objectifs éducatifs. Certains éléments apparaissent transférables, notamment le développement de l'oral, les projets interdisciplinaires et la valorisation de l'engagement des élèves.

Si les finalités éducatives sont proches du système français, les différences portent principalement sur la gouvernance.

Le système italien se caractérise par :

- une autonomie accrue des établissements
- un pilotage stratégique via le PTOF
- une responsabilisation forte des équipes
- Un rythme scolaire annuel et hebdomadaire assez éloigné du modèle français : des après-midis libérés pour des activités extra-scolaires ou des clubs organisés par l'établissement scolaire, peu de vacances courtes, trois mois de vacances en été
- Une inclusion des élèves porteurs de handicap, réelle, ancrée et normalisée.

L'absence de vie scolaire institutionnalisée modifie profondément la régulation du système, en transférant les responsabilités vers les enseignants et le personnel responsable de l'entretien des locaux qui sont aussi en charge de la surveillance des couloirs. On constate également l'absence d'un enseignant ressource au rôle central qu'est le professeur documentaliste ; les bibliothèques d'établissement semblent avoir été mises en place récemment, les fonds se constituent petit à petit et la gestion des emprunts dépend du volontariat des enseignants et/ou des parents.



Ce modèle interroge directement les pratiques françaises, notamment sur :

- la répartition des responsabilités
- le rôle du professeur
- la place des parents
- le rôle du chef d'établissement et de son adjoint (la charge administrative en France qui réduit le temps de coordination et de pilotage)
- L'efficacité de la sanction et de l'exclusion définitive par le conseil de discipline en particulier

### Réflexion sur les observations

- En quoi les dispositifs observés modifient-ils vos représentations de la citoyenneté en milieu scolaire ?
- Comment les pratiques observées à l'étranger sont-elles bénéfiques à la transformation des pratiques éducatives dans notre système ?
- Quel impact sur les pratiques sociales des élèves ?
- Sur les pratiques pédagogiques et éducatives des enseignants ?

Les dispositifs observés invitent à repenser la citoyenneté comme une expérience vécue, structurée par les projets d'établissement. L'articulation entre PTOF et pratiques pédagogiques constitue un levier fort de cohérence et d'efficacité.

Ces observations interrogent le pilotage des établissements français, notamment sur la capacité à articuler projet stratégique et pratiques de terrain. Elles soulignent également l'intérêt de renforcer les démarches interdisciplinaires et la participation active des élèves et des professeurs.

### Forces et de faiblesses : points communs et différences observées

	Forces	Faiblesses / Points de vigilance
<b>Points communs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de l'inclusion</li> <li>• Place croissante du numérique</li> <li>• Objectifs communs en matière de citoyenneté</li> <li>• Des classes à effectifs réduits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes budgétaires</li> <li>• Hétérogénéité des pratiques</li> <li>• Spécificité d'un centre de documentation (situation dans l'établissement, gestion des espaces, politique documentaire...) dans la conception de</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des espaces communs (accueil, couloirs) très investis pour la communication des actions citoyennes</li> <li>• Un équipement informatique et technologique performant présent dans chaque classe et bien maîtrisé par les élèves</li> </ul>	<p>l'établissement. Les enseignants, en charge de la gestion de la bibliothèque scolaire, font un travail admirable mais manquent cruellement de budgets adaptés et de temps entièrement dédiés à la gestion et à la pédagogie liés à ce lieu. De nombreux ouvrages sont choisis et financés par les parents, ce qui permet son fonctionnement mais laisse peu de marge quant au choix des ouvrages intégrés dans le fonds documentaire.</p>
<b>Différences</b>	<p>Une forte cohérence entre les projets d'établissement et les pratiques, une autonomie réelle des établissements, un climat scolaire apaisé, ainsi qu'un développement marqué des compétences orales et de l'engagement des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des espaces adaptés aux besoins spécifiques des élèves (salle de motricité et de repos)</li> </ul>	<p>Un encadrement parfois moins formalisé, une dépendance aux ressources locales, une formation inégale des enseignants spécialisés et une hétérogénéité possible entre établissements.</p>

## Perspectives

- Quels sont les éléments transférables au regard du contexte académique et de votre propre fonction ?

Plusieurs éléments apparaissent transférables : développement des pratiques orales, mise en place de débats argumentés, renforcement des projets interdisciplinaires et valorisation des productions d'élèves.

Plusieurs pistes de réflexion peuvent également être envisagées dans une logique de pilotage :

- renforcer la dimension opérationnelle du projet d'établissement
- développer des indicateurs d'évaluation de l'engagement des élèves
- encourager les pratiques interdisciplinaires
- Responsabiliser les élèves – leur faire confiance - valoriser leurs productions
- Encourager l'expression orale des élèves
- repenser la place de la vie scolaire dans la régulation du climat
- Généraliser la formation des enseignants à la prise en compte et à l'adaptation des pratiques pédagogiques au handicap

- Quelles sont les compétences acquises ou renforcées grâce à cette observation ?

Cette mobilité a permis de renforcer des compétences professionnelles en analyse comparative, en pilotage éducatif et en réflexion sur l'inclusion et la citoyenneté.

- A l'issue de cette mobilité, comptez-vous élaborer un projet ou un partenariat avec un établissement du pays visité ?



(Merci d'indiquer le nom des deux établissements français et étranger, le thème, le public concerné, la période et la durée envisagées et tout élément que vous jugerez pertinent)

Un projet de partenariat Erasmus avec un établissement italien pourrait être envisagé autour de la citoyenneté européenne et de l'engagement des élèves, sous forme de mobilités et de projets collaboratifs.

Partenariat Collège GASSENDI Digne et Istituto comprensivo Papa Giovanni XXIII (Savigliano), et Antonelli (Torino) si possible...